



Les nouveaux cantons du département de la Haute-Savoie

Au lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département de la Haute-Savoie comprendra 17 cantons au lieu de 34. Il comptera alors 34 conseillers départementaux, 17 femmes et 17 hommes. La carte cantonale du département a été modifiée pour constituer des cantons plus homogènes en termes de population. Ainsi, les nouveaux cantons auront une population comprise entre 31 000 et 54 000 habitants, contre une fourchette comprise entre 4 000 et 52 000 habitants auparavant.

Manuel Susierra

La Haute-Savoie comprendra 17 cantons

En Haute-Savoie, la nouvelle carte des cantons a été définie par le décret du 13 février 2014. Les changements se traduiront à partir de mars 2015 par la définition de 17 cantons, au lieu de 34 actuellement. Avec près de 54 000 habitants en 2012, le canton de Saint-Julien-en-Genevois est le plus peuplé. À l'inverse, celui du Mont-Blanc, avec plus de 31 000 habitants est celui qui l'est le moins. Le canton de Saint-Julien-en-Genevois regroupe également le plus grand nombre de communes (40). Les deux cantons d'Annecy intègrent, en plus d'une partie de cette commune, des communes entières de la couronne annécienne.

Des disparités entre les cantons

Le nouveau découpage fait apparaître des disparités territoriales au sein du département.

Les caractéristiques démographiques sont, par exemple, différentes entre le canton de La Roche-sur-Foron, où la part des personnes de 65 ans et plus est de 11,5 %, et celui de Thonon-les-Bains, où elle est de 17,8 %.

La part des chômeurs au sens du Recensement de la population est relativement moins importante que pour d'autres départements de la région. Pour autant, elle varie fortement entre les cantons, de 5,4 % pour celui de Sallanches à 15,9 % pour celui d'Annemasse.

De la même façon, la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle fluctue entre les cantons.

1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département de la Haute-Savoie



Source : DGCL

2 Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Cantons de la Haute-Savoie	Population 2012	Évolution annuelle moyenne (1999-2011) (%)	Moins de 20 ans (%)	65 ans et plus (%)	Peu ou pas diplômés (%)	Diplômés du supérieur (%)	Population active (15 ans ou plus)	Chômeurs (%)	Répartition de la population active occupée (%)					
									Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Annecy-1 (n°1)	44 881	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Annecy-2 (n°2)	39 701	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Commune d'Annecy*	50 943	0,1	20,7	21,3	28,6	33,6	25 187	11,5	0,1	5,0	20,7	29,4	27,4	17,5
Annecy-1 hors Annecy*	29 561	1,9	26,5	12,5	28,4	27,8	15 643	7,4	0,4	5,9	14,3	29,5	29,0	20,9
Annecy-2 hors Annecy*	4 078	1,3	22,0	20,2	23,8	36,1	1 878	7,5	0,0	12,8	26,7	31,3	17,3	11,9
Annecy-le-Vieux (n°3)	50 948	1,6	25,3	15,0	24,2	36,1	25 878	7,3	0,9	7,4	23,2	29,2	24,1	15,2
Annemasse (n°4)	47 397	1,3	24,6	13,2	35,0	24,8	25 022	15,9	0,1	5,1	12,4	25,1	33,7	23,6
Bonneville (n°5)	50 961	1,5	27,7	12,0	32,2	23,8	26 503	9,5	0,9	6,9	12,7	27,0	24,4	28,0
Cluses (n°6)	50 706	0,7	26,1	14,0	38,5	19,5	26 157	12,3	0,7	7,1	9,2	23,9	22,6	36,5
Évian-les-Bains (n°7)	46 344	1,4	24,9	15,4	31,6	23,6	23 795	7,2	1,4	10,1	10,8	26,0	28,4	23,2
Faverges (n°8)	39 955	1,3	25,3	16,6	31,0	26,4	19 774	6,7	2,3	10,7	13,7	24,9	25,3	23,0
Gaillard (n°9)	37 744	1,9	24,4	13,1	29,9	27,5	19 643	11,4	0,3	5,9	17,7	26,5	29,6	19,9
Le Mont-Blanc (n°10)	31 199	0,4	23,7	16,5	31,5	26,2	16 345	5,6	0,6	10,2	11,0	29,0	30,6	18,6
La-Roche-sur-Foron (n°11)	48 513	2,5	27,4	11,5	27,3	30,3	25 760	6,5	1,6	6,6	15,0	29,9	24,4	22,5
Rumilly (n°12)	41 381	1,8	28,2	12,5	32,9	22,8	20 874	8,2	2,2	6,5	13,3	27,1	23,9	27,0
Saint-Julien-en-Genevois (n°13)	53 752	2,5	26,8	11,7	28,5	29,8	28 214	8,1	1,2	5,9	19,3	27,6	26,4	19,7
Sallanches (n°14)	31 609	0,4	24,3	15,6	33,4	23,6	16 707	5,4	1,4	10,7	11,6	25,6	27,5	23,2
Sciez (n°15)	44 052	2,3	26,8	12,3	28,1	27,8	22 956	7,7	1,4	7,9	15,6	27,9	28,0	19,2
Seynod (n°16)	47 911	1,0	25,0	15,0	30,4	28,6	24 475	8,7	0,5	6,2	15,4	27,4	29,7	20,7
Thonon-les-Bains (n°17)	49 447	1,6	24,4	17,8	32,9	25,7	23 957	10,4	0,5	6,7	12,8	26,7	29,9	23,4
Ensemble du département	756 501	1,4	25,4	14,5	30,8	27,2	388 768	9,0	1,0	7,3	14,9	27,3	27,1	22,5

nd : données non disponibles

*Les communes de plus de 3 500 habitants peuvent faire l'objet d'une répartition entre plusieurs cantons. Dans les agglomérations urbaines, le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Par préoccupation statistique, certaines données ne sont disponibles qu'au niveau des communes entières. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Pour la population 2012, l'Insee a calculé les populations légales pour l'ensemble des contours des nouveaux cantons. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons : c'est le cas des communes de moins de 10 000 habitants ne bénéficiant pas de découpage en IRIS.

Source : Insee, Recensements de la population 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population

Pour comprendre

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors du prochain renouvellement général des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présenteront en binôme composé d'un homme et d'une femme. Dans chaque canton, un binôme, donc deux conseillers départementaux, seront élus au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale. Ce mode de scrutin garantit la parité homme-femme, alors que les assemblées départementales ne comptent aujourd'hui que 13,8 % de femmes.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée afin de permettre l'élection de deux conseillers départementaux par canton et d'améliorer leur représentativité démographique. Près des trois cinquièmes des cantons n'ont pas connu de modification de leurs limites géographiques depuis 1801.

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

ISSN : 2273-3981

@Insee 2015

Pour en savoir plus :

- Décret n° 2014-153 du 13 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Haute-Savoie
- Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur [Insee.fr](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015) - http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015



Insee
Mesurer pour comprendre